



PAR COURRIEL

Québec, le 21 septembre 2018

N/Réf. : 128421

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Monsieur,

Par la présente, nous faisons suite à votre demande d'accès, reçue le 10 septembre 2018, visant à obtenir : Le rapport du nombre d'armes à feu immatriculées au Québec depuis la mise en œuvre du registre des armes à feu à partir de la date de prise en effet du site Internet.

Après vérification, nous vous informons qu'entre le 29 janvier 2018 et le 12 septembre 2018, 172 412 armes ont été immatriculées auprès du Service d'immatriculation des armes à feu.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

Original signé

Geneviève Lamothe

p. j. Avis de recours